



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOËL

La Roche-sur-Foron, le 14 février 2022,

Sénatrice de la Haute-Savoie

Sylviane NOËL satisfaite de l'adoption de la proposition de Loi sur l'usage du contrôle parental internet dont elle est rapporteure

Je me réjouis de l'adoption à l'unanimité de ce texte par le Sénat dont je suis rapporteure, visant à ce que les équipements ou services permettant d'accéder à Internet fassent l'objet d'obligations renforcées afin de rendre plus systématique, simple et convivial, l'usage des dispositifs de contrôle parental.

Pour rappel, en France, 57% des parents déclarent aujourd'hui ne pas utiliser le contrôle parental alors que les enfants ont en moyenne leur premier smartphone vers l'âge de 10 ans et qu'un tiers d'entre eux ont déjà été exposés à des contenus à caractère pornographique à seulement 12 ans et souvent involontairement.

Face à ces enjeux importants pour la protection de nos enfants et adolescents, ce texte est porteur de plusieurs avancées notoires :

- tout d'abord, dans l'accompagnement qui sera fait auprès des parents, il va **obliger à proposer gratuitement l'activation du contrôle parental dès la première mise en service de l'appareil connecté**. Les parents garderont bien entendu la possibilité de choisir les paramètres de ces outils de contrôle dont les fonctionnalités sont diverses (contrôle du temps d'écran, du temps de connexion, blocage de l'accès à certains sites, filtrage des contenus ou encore encadrement des achats en ligne).
- il est **adapté aux évolutions futures du marché**, raison pour laquelle il fait peser l'obligation légale de pré-installation du contrôle parental à la fois sur les fabricants et les fournisseurs de systèmes d'exploitation.
- enfin il apporte des **réelles avancées pour la protection de la présence en ligne des personnes mineures**. Sur recommandation de la CNIL, il interdit notamment l'exploitation à des fins commerciales, des données à caractère personnel collectées lors de l'activation des dispositifs de contrôle parental.

Je me réjouis que l'adoption de ce texte permette ainsi de mieux accompagner les parents dans l'exercice de leur contrôle parental sur l'utilisation, par leurs enfants, de ces équipements ou services permettant d'accéder à Internet.

Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention au lien ci-dessous :

<https://youtu.be/UsyYRPR81Y>

Contact presse :

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 – ag.mathieu@sylvianoel.fr
